

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

Condition d'admission

Pour être admis au **Programme de formation professionnelle en AIPRP – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP–OPO)** de l'AAPI ou à l'un de ses modules, **vous devez être membre de l'AAPI.**

Marche à suivre

Pour vous inscrire, vous devez :

– **Si vous n'êtes pas membre de l'AAPI :**

- remplir le formulaire d'inscription au Programme, cochez la case « Je souhaite devenir membre », l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée confirmant ainsi votre choix d'inscription au Programme et votre adhésion à l'AAPI.

– **Si vous êtes membre de l'AAPI :**

- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée confirmant ainsi votre choix d'inscription.

Les frais d'inscription au Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPO peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit ou virement bancaire. Dans le cas d'un paiement par carte de crédit, veuillez communiquer avec l'Association.

Information générale

Diffusion 11^e édition - 2022

Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. **Les cours sont donnés par visioconférence.** L'AAPI se réserve le droit d'annuler la diffusion des cours du PFPAIPRP – OPO si elle juge le nombre de participants insuffisant.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription aux Programme régulier ou aux Modules LAIPRP, AGI et PGRP sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Les frais au Programme régulier incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, l'accès numérique au Manuel pratique du professionnel en AIPRP, l'accès numérique à la Trousse d'entrée en fonction, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier. Les frais au Programme par Modules incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, l'accès numérique au Manuel pratique du professionnel en AIPRP, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier.

Votre inscription est valide à la réception du formulaire. Le nombre de participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, soit en remplissant le formulaire d'inscription électronique accessible dans le site Internet de l'AAPI ou en nous transmettant le formulaire d'inscription par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de l'**Association**

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), à l'adresse suivante : Formation professionnelle AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1.

Politique d'annulation

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation professionnelle en AIPRP–OPQ, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

Remplacement du participant

- **Programme régulier** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme régulier commencé.
- **Programme par module** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du module. Aucun remplacement n'est accepté une fois le module commencé.

Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : aucuns frais d'annulation.
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : 50 % des frais d'inscription sont exigibles.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : les frais d'inscription sont exigibles.

Reconnaissance

Attestation professionnelle émise par l'AAPI et l'Université de Montréal | Afin d'obtenir l'attestation professionnelle, le participant inscrit au Programme régulier doit passer un examen, accessible dans la plateforme Studium de l'Université de Montréal. L'examen, élaboré par un comité expert en AIPRP de l'AAPI en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, reflète les objectifs d'apprentissage découlant du profil des compétences sur lequel le Programme a été structuré. Il permet d'évaluer les connaissances et de mesurer les habiletés du participant à partir de questions à choix de réponses. Le participant a un temps limité pour faire l'examen en ligne.

L'attestation professionnelle sera octroyée lorsque le participant aura achevé avec succès le Programme de formation professionnelle en AIPRP–OPQ. L'attestation professionnelle en AIPRP permet au membre qui le demande d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs de l'attestation professionnelle en AIPRP, diffusé dans le site Internet de l'AAPI. Pour l'organisme public, cette attestation professionnelle constitue un gage de qualité du perfectionnement reçu pour une intégration de ses obligations en AIPRP.

Le Barreau du Québec | L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaire sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, est un dispensateur reconnu pour plusieurs de ses formations par le Barreau du Québec. Des changements à la procédure de reconnaissance des activités de formation ayant été apportés par le Barreau du Québec, il appartient dorénavant à chaque participant de présenter au Barreau son attestation

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

de participation au **Programme de formation professionnelle en AIPRP** afin de faire reconnaître sa participation dans le cadre de la formation obligatoire continue des avocats.

La Chambre des notaires | Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires, les activités de formation qui ont un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle sont admissibles.

Emploi-Québec

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du *Règlement sur les dépenses admissibles*, les formations données par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du Programme ainsi que les factures.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé à la place d'affaires de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.

TARIFICATION ET PROMOTION – 11^E ÉDITION 2022 – 2^E et 3^E sessions

OPTION A – PROGRAMME RÉGULIER menant au certificat en AIPRP | 9 cours – 11 jours

Tarification promotionnelle 2 750 \$ 2 ^e Session spéciale – 2022 Offre valide jusqu'au 01082022	Tarification promotionnelle 2 950 \$ 3 ^e Session – 2022 Offre valide du 31082022 au 21102022	Tarification régulière 3 495 \$ 2 ^e Session : 2 au 17 août 3 ^e Sessions : 22 oct. au 9 nov.
---	--	--

Plusieurs avantages à vous inscrire au Programme régulier du PFP AIPRP–OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant;
- Le contenu de tous les cours du Programme a été refondu pour y intégrer les dispositions législatives et les exigences administratives en protection des renseignements personnels de la Loi 25;

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

- Les participants au Programme régulier obtiennent un accès numérique sans frais, pour un an, au *Manuel pratique du professionnel en AIPRP*, publié en ligne par l'AAPI;
- Les participants au Programme régulier obtiennent un accès numérique sans frais, pour un an, à la *Trousse d'entrée en fonction du professionnel en AIPRP*, diffusé en ligne par l'AAPI;
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels.
- L'obtention d'une attestation professionnelle octroyée conjointement par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et par l'AAPI à tout participant au Programme après la réussite de l'examen – émission de 8 unités de formation continue (UFC)
- Le certificat permet au membre qui le demande d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs du certificat en AIPRP publié dans le site Internet de l'AAPI.

Note : Les tarifications régulière et promotionnelles ne comprennent pas les frais d'examen en ligne exigés par la FEP de l'UdeM, lesquels sont payables lors de la passation de l'examen : 165 \$

TARIFICATION ET PROMOTION – 11^E ÉDITION 2022– 2^E et 3^E sessions**OPTIONS B₁ à B₃ – PROGRAMME PAR MODULE menant à une attestation de suivi**

OPTION B₁ – MODULE LAIPRP
Législation en AI et en PRP
3 cours - 4 jours

1 495 \$

OPTION B₂ – MODULE AGI
Accès et gestion de l'information
5 cours – 7 jours

2 350 \$

OPTION B₃ – MODULE PGRP
Protection et gestion des RP
7 cours – 8 jours

2 600 \$

Plusieurs avantages à vous inscrire aux Modules du PFP AIPRP–OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant;
- Le contenu de tous les cours du Programme a été refondu pour y intégrer les dispositions législatives et les exigences administratives en protection des renseignements personnels de la Loi 25;
- Les participants aux Modules AGI et PGRP du Programme obtiennent un accès numérique sans frais, pour un an, au *Manuel pratique du professionnel en AIPRP*, publié en ligne par l'AAPI;
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels.
- L'obtention d'une attestation de suivi octroyée par l'AAPI.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'AAPI.
Par courriel : aapi@aapi.qc.ca / Par téléphone : 418 624-9285
AAPI – 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec, G1N 2M1*